Envoyé en préfecture le 26/09/2024
Reçu en préfecture le 26/09/2024
Publié le
ID : 060-256003922-20240924-DEL20242409001-DE

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont en Vexin
S IRS MONTAGNY EN VEXIN PARNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération N° 2024-24-09-001

SEANCE du 24 SEPTEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION
11/09/2024

DATE D'AFFICHAGE
11/09/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 6
Présents 4
Votants : 6

Objet : Demande d'aide à la préscolarisation – Année scolaire 2024-2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

Le Président,

Loïc TAILLEBREST

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 Septembre à 19 heures , le Conseil syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Montagny en Vexin, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLEBREST, Président

Etaient présents :, TAILLEBREST Loïc, GESLAND Sophie, Frédéric RICHEVAUX, CATTET Jean-Luc

Absents excusés : LAROCHE Pascal pouvoir à Frédéric RICHEVAUX, CROSNIER Catherine pouvoir à Loïc TAILLEBREST

Monsieur Jean-Luc CATTET a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur Taillebrest expose la nécessité de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour la préscolarisation en milieu rural pour l'année scolaire 2024-2025 ; Après en avoir délibéré, le Conseil syndical passe au vote :
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 6
La délibération est adoptée.

Le Secrétaire de séance
Jean-Luc CATTET

Le Président
Loïc TAILLEBREST
Le 25 septembre 2024

Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire
Montagny en Vexin
PARNES
60240